

**Règlement du questionnaire « Enquête Clients Calicéo » pour Calicéo
Du 5 novembre au 23 novembre 2018**

PRÉAMBULE.

Le règlement initial du questionnaire « Enquête Clients Calicéo » pour Calicéo, a été déposé le 06/11/2018 à l'étude DARRICAU PECASTAING huissiers de Justice à Paris 75018.

La date de fin du questionnaire a été prorogée jusqu'au 23/11/2018.

Le nouveau règlement ainsi modifié a fait l'objet d'un nouveau dépôt le 12/11/2018 auprès de l'Etude DARRICAU PECASTAING huissiers de Justice à Paris 75018.

ARTICLE 1. L' « Enquête Clients Calicéo » pour Calicéo

La société Nova Consulting, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est sis 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris, enregistrée sous le numéro 493 266 910 RCS Paris, lance une enquête intitulée « Enquête Clients Calicéo » à destination des clients des centres Calicéo pour les interroger sur leur comportement, leur satisfaction et leurs attentes vis-à-vis de leur centre Calicéo.

En participant à l' « Enquête Clients Calicéo » pour Calicéo, vous acceptez le présent règlement. Toute contrevenance au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Nova Consulting à annuler la participation au questionnaire.

ARTICLE 2. Durée de l'enquête

L'enquête commence le lundi 5 novembre 2018 et se poursuit jusqu'au vendredi 23 novembre 2018 à 23h59, heure de Paris. Néanmoins, Nova Consulting se réserve le droit de mettre fin à l'enquête de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la continuation de celle-ci impossible. La responsabilité de Nova Consulting ne pourra être engagée de ce fait.

ARTICLE 3. Conditions de participation

La participation au questionnaire est ouverte aux personnes physiques majeures ayant reçu le présent questionnaire par courriel. Le terme « Participant » désignera, pour les besoins du présent règlement, toute personne remplissant ces conditions.

Nova Consulting décline toute responsabilité en cas de problème technique rencontré pour accéder au questionnaire.

Sont exclus de la participation au questionnaire les employés de Nova Consulting et de l'entreprise Calicéo et les membres de leurs familles en ligne directe.

Toute participation incomplète, avec des coordonnées inexactes, remise en double sera automatiquement et irrémédiablement considérée comme nulle. Les membres d'une même famille sont autorisés à participer sur un seul et unique formulaire.

Toute tentative de fraude sera immédiatement sanctionnée par l'interdiction pure et simple de participer au présent questionnaire ainsi qu'à tout jeu et/ou concours et/ou questionnaire que la société Nova Consulting pourra organiser à l'avenir.

ARTICLE 4. Modalités de participation

La participation au questionnaire est libre. Elle est proposée dans le cadre d'une campagne d'envoi de courriers électroniques adressée aux clients Calicéo.

Pour participer, le Participant doit se rendre à l'URL : <https://app.keysurvey.com/f/1358269/5706/> et répondre à l'ensemble des questions obligatoires. Il accède à cette URL en cliquant sur le lien renvoyant vers le questionnaire en ligne (bouton « Je participe »). Le participant doit préalablement prendre connaissance du règlement et cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement de l'enquête » (avec URL vers le règlement) avant toute participation et accès à l'enquête.

Pour valider sa participation, le Participant devra avoir renseigné son adresse email dans la zone prévue à cet effet, puis cliquer sur le bouton « Envoyer ». L'adresse email renseignée doit impérativement être identique à celle sur laquelle le Participant a reçu l'email pour solliciter sa participation à l'étude.

ARTICLE 5. Dotations

Les Participants au questionnaire se verront récompenser par un bon de deux heures de balnéothérapie dans le centre Calicéo de leur choix. A l'issue de l'étude, ce bon leur sera envoyé à l'adresse email qu'ils auront renseignée à la fin du questionnaire. A compter de la date d'envoi de cet email, les Participants auront trois mois pour présenter leur bon à l'accueil d'un centre Calicéo et ainsi profiter de leurs deux heures offertes.

Les bons sont nominatifs et ne sont ni échangeables, ni remboursables en numéraire, ni cumulables, ni rétroactifs, ni prorogables.

Les bons attribués ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des participants.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer l'une des dotations attribuées par une dotation de valeur équivalente.

ARTICLE 6. Limitation de responsabilité

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Nova Consulting à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation remise au participant qui respecte les conditions de l'enquête.

ARTICLE 7. Données personnelles, vie privée

Les données personnelles collectées sont traitées par Calicéo, en tant que responsable de traitement, aux fins de la participation au questionnaire décrit dans le présent règlement. La notion de « Données Personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Quel que soit le support de la collecte, le caractère obligatoire des réponses est indiqué dans les formulaires. Si vous ne souhaitez pas fournir de tels renseignements, nous ne pourrons pas traiter votre demande. Les autres informations sont destinées à mieux vous connaître et sont, par conséquent, facultatives. Vous êtes libre de ne pas les renseigner. Les Données Personnelles sont exclusivement destinées à Calicéo, les sociétés de son groupe, les membres de son réseau commercial et ses sous-traitants pour le traitement de tout ou partie des Données Personnelles, dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs prestations. Les Données Personnelles peuvent le cas échéant être transférées en dehors de l'Union Européenne étant précisé que ce transfert est effectué selon les mesures de garanties prévues par la loi Informatique et libertés. Vous disposez, sur simple justification de votre identité, d'un droit d'accès à vos Données Personnelles, ainsi que celui de demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données

inexactes, incomplètes ou périmées, vous concernant, et celui de vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Vous avez également la possibilité de définir des directives soit générales soit particulières à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de vos données personnelles en cas de décès. Vous pouvez modifier ou supprimer ces directives à tout moment. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Service Relation Client Calicéo – F-69110 Sainte Foy-Lès-Lyon.

Calicéo conservera vos Données Personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer votre participation au questionnaire et, le cas échéant, pendant la durée de conservation prévue par la législation applicable.

ARTICLE 8. Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissier de Justice associé, 4 place Constantin Pecqueur, 75018 Paris auquel est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre. Il peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de l'Etude <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>.

Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à la SOCIETE NOVA CONSULTING, 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande à toute personne qui en fait la demande au même moment.

ARTICLE 9. Droit applicable, juridiction compétente

Le présent règlement est soumis aux droits français et européen, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leur pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs. Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les dispositions continueront de s'appliquer. Tout litige pour lequel les autres parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Le présent questionnaire et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété de la société Nova Consulting sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière. Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou en partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites sauf autorisation expresse et préalable de la société Nova Consulting. Toute personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

ARTICLE 10 : Remboursement des frais de participation

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire 0,22 € TTC/participation) seront remboursés sur simple demande écrite adressée à Nova Consulting, 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du questionnaire ;
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

Fait à Paris, le 2 Novembre 2018